
Formation TAXI

Objectif :

Le chauffeur de taxi dispose d'une formation qui atteste de sa capacité à prendre en charge ses clients. L'objectif est aussi d'acquérir des compétences en sécurité, en conversation et relationnel, en connaissance du patrimoine culturel du secteur parisien et des équipements de réservation et de paiement.

Prérequis :

- Avoir plus de 18 ans
- Maîtriser la langue française
- Notion de calcul de base (+, -, /, x, %, ...)
- Être titulaire du permis de conduire de catégorie B établi depuis 3 ans.
- Sont interdits d'exercer les chauffeurs condamnés pour certains délits : peine d'au moins 6 mois de prison pour vol, abus de confiance, délit du code de la route, etc.
- Accès aux personnes porteurs d'un handicap : nous consulter

Programme théorique :

- Réglementation du transport public particulier de personnes
- Gestion
- Sécurité routière
- Langue française
- Langue anglaise

Pour la Formation Passerelle, les épreuves spécifiques sont :

- Connaissance du territoire et de la réglementation locale (Taxi parisien)
- Développement commercial
- Gestion spécifique d'une entreprise taxi

Programme pratique :

- Conduite et sécurité
- Relation client
- Construction du parcours et accompagnement touristique
- Facturation et paiement

Contenu de l'examen :

L'examen se compose de deux parties :

1. Des épreuves théoriques d'admissibilité, sous forme de questions à choix multiples (QCM) et de questions à réponses
2. Une épreuve pratique d'admission, de mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi.

Examen :

1. Les épreuves théoriques

- a. Modalités d'évaluation des épreuves écrites communes à la profession de conducteur de taxi et de VTC (3 heures)
 - ✓ Réglementation du transport public particulier de personnes
 - ✓ Gestion
 - ✓ Sécurité routière
 - ✓ Capacité d'expression et de compréhension de la langue française.
- b. Modalités d'évaluation des épreuves spécifiques d'accès à la profession de conducteur de taxi (50 minutes)
 - ✓ Connaissance du territoire et de la réglementation locale
 - ✓ Réglementation nationale de l'activité taxi et gestion propre à cette activité

2. L'épreuve pratique

L'épreuve pratique comprend une phase de conduite en circulation d'une durée minimum de 20 minutes, notée sur 20 points.

Grille de notation de l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi :

- ✓ Préparation et réalisation du parcours
- ✓ Sécurité et souplesse de la conduite/respect du code de la route
- ✓ Qualité de la prose en charge et de la relation client/ capacité à apporter des informations touristiques
- ✓ Facturation et utilisation des équipements spéciaux.
- ✓ Pour être reçu à l'examen de chauffeur de taxi, il faut obtenir un minimum de 12/20 à l'épreuve d'admission.

Est déclaré admissible à l'examen le candidat ayant obtenu cumulativement une note moyenne d'au moins 10/20.

Un candidat peut se présenter trois fois à l'épreuve d'admission dans un délai d'un an.